



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stationnement

Question écrite n° 4591

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés rencontrées par les maires en ce qui concerne le stationnement sur le domaine public des gens du voyage. Les dispositions de la loi n° 90-449 sont insuffisantes, puisque les communes ne disposent pratiquement pas de moyens pour empêcher le stationnement illicite des nomades, malgré les problèmes de nuisance, de salubrité ou d'insécurité qui peuvent se poser. Il lui demande en conséquence si une réforme peut être envisagée afin d'adapter la législation en vigueur par rapport aux difficultés qui se posent actuellement dans de nombreuses communes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4591

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3400